



*L'environnement
que je choisis...*

FRONTENAC

COPIE DE RÉSOLUTION

À LA **SÉANCE ORDINAIRE** DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC TENUE LE **10 SEPTEMBRE 2019** ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LE MAIRE, M. GABY GENDRON ET LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Mme Lucie Boulanger M. Simon Couture
Mme Mélanie Martineau M. Marcel Pépin
M. René Pépin

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER **M. Bruno Turmel** EST PRÉSENT

RÉSOLUTION NO : 2019-238

MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

De proclamer Frontenac, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée.

JE SOUSSIGNÉ, CERTIFIE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE CE QUI PRÉCÈDE EST EXACT ET FIDÈLE AU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS



Secrétaire-trésorier